

## Suisse – veille économique et financière Veille Covid-19 – semaine du 14 au 18 décembre

	Au 17/12	Var vs 10/12
<b>EUR/CHF</b>	1,0795	+0,31%
<b>USD/CHF</b>	0,8825	-0,74%
<b>SMI</b>	10 540.36	+1,39%
<b>Taux 10a</b>	-0,53	+2pb

### Faits marquants

Politique de change : Le Trésor américain inscrit la Suisse sur sa liste des pays qui manipulent leur devise à des fins commerciales ou pour éviter un ajustement de la balance des paiements. Cette annonce fait suite à l'inscription de la Suisse sur une liste intermédiaire (dite de « surveillance ») en janvier dernier. L'inscription sur cette liste est effectuée en vertu des trois critères cumulatifs suivants : excédent commercial bilatéral avec les Etats-Unis supérieur à 20 milliards USD, excédent du compte courant de plus de 2% du PIB et intervention répétées sur le marché des changes au cours des 6 à 12 derniers mois. Les Etats-Unis engageront des négociations bilatérales avec la Suisse en 2021 sur ce dossier.

Nouvelles restrictions sanitaires : Le Conseil fédéral a annoncé les nouvelles restrictions suivantes : i/ fermeture généralisée des restaurants, des bars, des boîtes de nuit, des établissements culturels et sportifs et des lieux de loisirs (musées, cinémas, bibliothèques, etc) ; ii/ confirmation de la fermeture entre 19h et 6h, les dimanches et les jours fériés des autres établissements accessibles au public, dont les commerces ; iii/ limitation des capacités d'accès au public dans les magasins selon la surface de l'établissement. Les établissements précités (point i et ii) peuvent rester ouvert jusqu'à 23h dans les cantons avec un taux de reproduction du virus inférieur à 1 pendant 7 jours consécutifs et une valeur moyenne du nombre de cas sur 7 jours inférieur à la moyenne suisse. Ces mesures sont en vigueur du 22 décembre 2020 au 22 janvier 2021.

### Crise du Covid-19

#### Situation sanitaire au 18 décembre à 13h

	Cas confirmés source OFSP	Décès source OFSP
<b>Vendredi 18 décembre</b>	403 989	6 003
<b>Jedi 17 décembre</b>	399 511	5 883
<b>Mercredi 16 décembre</b>	394 453	5 781
<b>Mardi 15 décembre</b>	388 828	5 692

Stratégie de vaccination : La Suisse va coordonner sa campagne de vaccination avec 7 autres Etats (France, Allemagne, Espagne, Belgique, Italie, Luxembourg et Pays-Bas). Cette annonce fait suite à une réunion des 8 ministres de la santé concernés. Alain Berset, conseil fédéral en charge de la santé, a participé à cette réunion suite à une invitation de son homologue français, Olivier Véran.

Homologation des vaccins : L'agence suisse en charge d'autoriser les vaccins Covid-19, Swissmedic, a reçu une demande d'autorisation pour le vaccin de Janssen-Cilag (vaccin Ad26.COV2.S), filiale de Johnson & Johnson. Les vaccins soumis à l'étude de Swissmedic sont donc au nombre de 4 (vaccins issus des entreprises AstraZeneca, Moderna, Pfizer/BioNTech et Janssen-Cilag).

Tests rapides : Jusqu'à présent, seuls les tests rapides antigéniques réalisés au moyen d'un frottis nasopharyngé étaient reconnus. Désormais, tous les types de tests rapides pourront être utilisés. Les personnes ou institutions qui ont recours à ces tests rapides en dehors des critères des autorités ne seront cependant pas pris en charge par la Confédération. Ces modifications entrent en vigueur au 21/12/2020.

Stations de ski : La partie suisse du domaine skiable franco-suisse des Portes du Soleil limite volontairement le nombre de skieurs autorisés sur les pistes afin de respecter au mieux le protocole sanitaire exigé par le Conseil fédéral. Cette annonce intervient alors que plusieurs cantons alémaniques et le milieu hospitalier appellent la Confédération à fermer les stations de ski sur l'ensemble du territoire.

## Mesures de soutien à l'économie Covid-19

Prêts garantis par l'Etat aux start-ups : En vigueur du 7 mai au 31 août 2020, la Confédération et les cantons ont garanti des prêts aux start-ups pour un montant total de 99 M CHF (sur les 154 M CHF alloués au dispositif).

Soutien public direct : Le soutien public direct aux entreprises (« soutiens pour les cas de rigueur ») est désormais doté de 2,5 Mds CHF, soit 0,3% du PIB (contre 400 M CHF initialement). Pour rappel, ce soutien est conditionné à une perte de chiffre d'affaires d'au minimum 40% par rapport à la moyenne 2018-2019. La forme du soutien reste à la discrétion des cantons (subvention, prêt sans intérêt, garantie). Par ailleurs, le Parlement allège les conditions d'octroi. Ainsi, les entreprises doivent avoir réalisé au minimum en 2018-2019 un chiffre d'affaires moyen d'au moins 50 000 CHF, contre 100 000 CHF auparavant.

Chômage partiel : La reprise du dispositif – qui était en vigueur lors de la première vague de la pandémie – permettant un recours simplifié au chômage partiel est prolongé jusqu'au 31/03/2021. Ce dispositif comprend notamment la prise en compte d'heures supplémentaires dans le calcul de l'indemnité de chômage partiel. Par ailleurs, est ajouté un nouveau barème du calcul de l'indemnité (montant de l'indemnité normalement égale à 80% de la perte de gain) afin de soutenir les faibles salaires. Ainsi, une personne avec un revenu mensuel jusqu'à 3470 CHF bénéficiera d'une indemnité s'élevant à 100% de la perte de gain.

Prêts garantis par l'Etat aux PME : Suite à une 1<sup>ère</sup> phase (26/03 au 31/07/2020), le Parlement autorise une reprise du programme de prêts garantis par l'Etat aux PME. La seconde phase sera alimentée par le reliquat issu de la 1<sup>ère</sup> phase du programme (23 Mds CHF) qui était dotée de 40 Mds CHF (5,5% du PIB). Les entreprises devront être particulièrement affectées par les effets de l'épidémie Covid-19 et avoir leur siège en Suisse. Les entreprises bénéficiaires devront avoir réalisé un chiffre d'affaires compris entre 100 000 CHF et 500 000 CHF au cours de l'année de référence servant au calcul du prêt. Par ailleurs, le délai d'amortissement des prêts garantis lors de la 1<sup>ère</sup> phase passe à 8 ans (contre 5 ans initialement), prolongeable de 2 ans. Le programme de prêts et ses modalités sont en vigueur jusqu'au 31 décembre 2032.

Soutien au secteur du sport : Les subventions (115 M CHF) et les prêts sans intérêts (60 M CHF) pour 2021 à destination du secteur du sport sont validés par le Parlement. Pour rappel, le montant maximum des subventions sera égal à 66% du montant moyen des recettes de billetterie du club bénéficiaire lors de la saison 2018-2019. Les prêts, sans intérêts, s'élèveront quant à eux au maximum à 25% des charges d'exploitation de l'exercice 2018/2019.

## Politique économique

**Conjoncture :** D'après le Secrétariat à l'Economie (SECO), la Suisse prévoit un recul de 3,3% du PIB en 2020 (contre -3,8% lors des prévisions d'octobre).

**Inflation :** Au mois de novembre 2020, les prix à la production et à l'importation ont diminué de 2,7% en glissement annuel.

**Commerce extérieur :** En novembre 2020, les exportations ont connu une hausse de 4,8% et les importations une hausse de 4,2% en glissement mensuel (données désaisonnalisées).

**Balance des paiements :** Au 3<sup>ème</sup> trimestre 2020, la balance des paiements de la Suisse connaît un excédent de 9 Mds soit une baisse de -33% en glissement annuel.

**Investissements :** D'après la Banque nationale suisse, le stock d'IDE étrangers en Suisse a atteint 1 370 Mds CHF (+1% en glissement annuel) en 2019. Sur la même période, le stock des IDE suisses à l'étranger a atteint 1 445 Mds CHF (-1% en glissement annuel). La France reste le 5<sup>ème</sup> investisseur étranger en Suisse en termes de stocks d'IDE (investisseur ultime) à la fin de l'année 2019 avec 58 Mds CHF.

**Finances publiques :** Le budget 2021 prévoit un déficit de 6,1 Mds CHF (soit 1% du PIB). Les dépenses prévues s'élèveront à 82 Mds CHF (+ 8,8% par rapport à 2020) et les recettes à 75,8 Mds CHF. Pour rappel, les dernières estimations des comptes du budget 2020 prévoient un déficit de 20 Mds CHF (soit 3% du PIB).

**Accord commercial Royaume-Uni-Suisse :** L'accord commercial entre la Suisse et le Royaume-Uni entrera en vigueur au 1er janvier 2021. Cet accord reprend plusieurs éléments des accords UE-Suisse, notamment l'Accord de libre-échange de 1972.

**Libre circulation des personnes :** La Suisse et le Royaume-Uni ont signé un accord sur la mobilité des fournisseurs de services avec le Royaume-Uni, avec une entrée en vigueur au 1er janvier 2021. De manière identique aux conditions prévues dans l'accord sur la libre circulation des personnes entre l'UE et la Suisse, la Confédération appliquera la procédure d'annonce relative aux personnes fournissant un service en Suisse pour une période n'excédant pas 90 jours. La durée de l'accord entre la Suisse et le Royaume-Uni est de 2 ans, renouvelable. Par ailleurs, la Suisse et le Royaume-Uni ont conclu un protocole d'entente, document sans valeur normative, afin de renforcer leur coopération migratoire.

## Secteur financier

**Finance durable:** La Confédération adopte sa stratégie pour une place financière durable. Elle contient notamment les mesures suivantes : (i) des mesures contraignant les entreprises suisses à indiquer la manière dont elles prennent en compte les risques climatiques dans leurs activités ; (ii) l'élaboration d'une révision du droit des marchés financiers d'ici l'automne 2021 afin de prévenir le « greenwashing », notamment d'après les critères européens en la matière ; (iii) la recommandation aux acteurs des marchés financiers de publier leur méthodologie servant à établir les risques climatiques et environnementaux dans la gestion du patrimoine de leurs clients et iv/ l'ambition d'organiser en Suisse d'une future conférence des Nations-Unies sur l'incidence des changements climatiques dans le secteur financier.

**Banque :** La filiale suisse de Rothschild & Co Bank devrait acquérir l'établissement bancaire genevois Banque Pâris Bertrand (6,5 Mds d'actifs sous gestion en novembre 2020). Soumis à l'approbation des autorités de régulation suisses, l'acquisition devrait être finalisée d'ici le 1<sup>er</sup> semestre 2021. L'opération permettra à Rothschild & Co de dépasser les 20 Mds CHF d'actifs sous gestion en Suisse (contre 14 Mds CHF auparavant).

## Secteurs non financiers

Transport routier : Le comité-mixte UE-Suisse sur les transports terrestres valide le projet de la Suisse d'augmenter la redevance poids lourds (RPLP) de certains camions. Cette concerne les camions des catégories Euro IV et V qui passeront de la catégorie RPLP moyenne à la catégorie RPLP la plus chère. Par ailleurs, le rabais de 10% sur la RPLP accordé aux véhicules de catégories Euro II et III équipés de filtres à particule sera supprimé. Ces modifications entreront en vigueur au 1er juillet 2021.

Transport ferroviaire : Le comité UE-Suisse sur les transports terrestres prolonge d'un an le délai transitoire permettant à la Suisse d'adapter ses particularités techniques (entrée en vigueur initialement prévue pour 2021) en vue de la reprise du volet technique du 4<sup>ème</sup> paquet ferroviaire de l'UE.

Horlogerie : Au mois de septembre 2020, les effectifs de l'industrie horlogère suisse ont diminué de 2,6% en glissement annuel, soit un total de 57 550 personnes.

Chimie-pharmacologie : Novartis annonce l'acquisition de la société de neurosciences américaine Cadent Therapeutics pour un montant estimé à 770 M de dollars. Cette acquisition permettra à Novartis de renforcer son offre concernant le traitement de la schizophrénie, des troubles du mouvement des dépressions.

Clause de non-responsabilité : Le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.